

DOSSIER DE PRESSE

Conseil communautaire

Jeudi 14 décembre 2017

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sommaire

1- Paris-Vallée de la Marne : ses compétences, ses statuts

2- L'agglomération et ses grands projets

- Le centre aquatique intercommunal
- La ZAC de Lamirault

3- Paris-Vallée de la Marne : Culture et Sports

- Projet d'établissement du conservatoire Pontault-Roissy
- Convention triennale avec le théâtre de Chelles

4- L'agglomération se mobilise

- Motion de soutien au monde HLM
- Motion contre la décision de fiscaliser les aires d'accueil des gens du voyage
- Motions sur les conséquences du départ de Nestlé
- Motion « Gardons intacte l'ambition du Grand Paris Express »

5- En bref...

- Soutiens à Advancity et à l'UPEM
- Economies d'échelle pour Paris-Vallée de la Marne

Paris-Vallée de la Marne : ses compétences, ses statuts

Créé en janvier 2016, la communauté d'agglomération exerçait jusqu'alors les compétences issues des trois anciennes agglomérations qui la composent.

Aussi, la loi prévoit que les nouveaux EPCI puissent définir et valider leurs compétences optionnelles et facultatives notamment avant le 31 décembre 2017 (dernier délais).

La communauté Paris-Vallée de la Marne se dote donc de ses premiers statuts qui, avec son règlement intérieur, définissent ainsi son organisation, son fonctionnement, ses compétences et son intérêt communautaire, s'appuyant sur les orientations politiques de la nouvelle communauté.

Ces compétences définies sont donc la fiche d'identité qui caractérisent l'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Paris-Vallée de la Marne en quelques chiffres :

- 225 706 habitants
- 12 communes
- 65 conseillers communautaires
- plus de 15 000 entreprises
- Plus de 30 zones d'activités
- 40% d'espaces verts
- 3 maisons de la justice et du droit
- 9 conservatoires
- 14 médiathèques
- 5 piscines
- 2 auditoriums et 1 salle de spectacle

Paris-Vallée de la Marne : ses compétences, ses statuts

Ses compétences obligatoires : *exercées de plein droit en lieu et place des communes*

- Développement économique : *création, aménagement, entretien et gestion des ZAI, ZAC..., politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme*
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat : *programme local de l'habitat, politique de logement d'intérêt communautaire, actions et aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire...*
- Politique de la ville : *diagnostic et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale...*
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation
- Accueil des gens du voyage : *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Ses compétences optionnelles : *au choix parmi une liste définie*

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (+ parc de stationnements)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : *14 médiathèques, 5 piscines, 9 conservatoires, 2 auditoriums et 1 salle de spectacle*
- Eau
- Assainissement

Paris-Vallée de la Marne : ses compétences, ses statuts

Compétences facultatives : *Des orientations politiques affirmées*

- Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels : *initiation de projets de spectacle vivant, actions de sensibilisation ou d'accompagnement aux pratiques artistes et culturelles dans les écoles, soutien et mise en oeuvre de projets de création*
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion, et de la formation professionnelle : *coordination des partenaires locaux, gestion des équipements dédiés, interlocuteur de l'Etat et de la région, favoriser la mise en place d'une politique en la matière sur le territoire*
- Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport : *lutte contre la désertification médicale, favoriser l'accès aux soins, la prévention et la protection du cadre de vie, gestion et promotion des centres de médecine du sport intercommunaux*
- Aménagement numérique du territoire : *Conseils aux communes, suivi des interventions pour l'installation de la fibre optique, conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communication électronique*
- Citoyenneté et prévention : *Favoriser l'accès au droit, gestion des MJD, action de prévention citoyenne auprès des jeunes, actions de prévention des risques sanitaires et atteintes à la santé.*
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain
- Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire

L'agglomération et ses grands projets

Le projet de centre aquatique intercommunal

Compte-tenu des besoins locaux en matière d'équipement aquatique, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne souhaite compléter son offre par la construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal, situé à la Cité Descartes.

Le site d'implantation à Champs-sur-Marne dispose d'une superficie de 16 480m² et le programme de construction prévoit :

- 4 bassins : un bassin de nage (6 couloirs de 25 m), un bassin d'activités en eau calme, un bassin d'activités en eau agitée et une pataugeoire.
- Un espace santé : hammam, bassin spécifique, balnéothérapie, salle de fitness, salle de musculation cardio
- Une offre aquatique extérieure : bassin nordique de nage de 50m, village avec saunas, jeux d'eau, solarium

Ce projet accentuera l'attractivité pour de nouveaux habitants de catégories socio-professionnelles recherchées par les entreprises de notre territoire. Elle renforcera également l'offre scolaire et périscolaire de l'école maternelle à l'université et aux grandes écoles. Enfin, il complète avantageusement le maillage des équipements existants.

Mise en service prévisionnelle : 2021

Le conseil communautaire délibère sur le mode de gestion le plus adapté quant à l'utilisation optimale de cet équipement et à son rayonnement selon 3 possibilités :

- **Une gestion du service public en régie**
- **Une gestion par un tiers pour la simple fourniture de moyens**
- **Une délégation de service public**

L'agglomération et ses grands projets

Réalisation de la ZAC de Lamirault à Croissy-Beaubourg

La ZAC de Lamirault est un espace commercial entre Collégien et Croissy-Beaubourg. Ce projet s'inscrit dans la démarche de développement économique portée par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Objectif prioritaire : **Permettre la création d'emplois**

Cet aménagement respectera la qualité architecturale, environnementale, et paysagère en cohérence avec la protection de la Ferme de Lamirault au titre des Monuments historiques.

Données clés du projet :

- 72 hectares dont **44,5ha** de surface commercialisable
- Début des travaux d'aménagement et de la commercialisation : 2019
- Aménageur : EPAMARNE
- Opération financière à l'équilibre : **Dépenses = recettes = 33,5 M€**

Paris-Vallée de la Marne : Culture et Sports

Le nouveau projet d'établissement du Conservatoire Pontault-Roissy

Un projet d'établissement est un texte fondateur pour un établissement public de pratique artistique. Il définit les objectifs à atteindre sur une période déterminée (2017-2020).

Aujourd'hui, le conservatoire Pontault-Roissy, équipement de Paris-Vallée de la Marne, a élaboré en grande concertation, un projet ambitieux qui présente les orientations pédagogiques et d'éducation artistique à mener afin d'assurer sa mission de service public principale : **contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale** :

- assurer un service public de qualité à la population,
- soutenir et accompagner les pratiques amateurs,
- renforcer la cohérence et la complémentarité de l'offre artistique,
- inscrire le conservatoire dans une dynamique de recherche et d'innovation,
- inscrire le conservatoire dans son nouveau territoire...

La convention d'objectifs et de moyens avec le théâtre de Chelles

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne renouvelle son soutien au théâtre de Chelles et met en place une convention triennale (2017-2020), lui permettant de mener à bien les objectifs définis conjointement et notamment :

- La lutte contre les ségrégations culturelles en collaborant avec les partenaires concernés
- La conquête de nouveaux publics en favorisant les occasions de rencontres avec les artistes et leurs oeuvres.

Dans une démarche partenariale avec la région, le département et la ville de Chelles, **140 000 €** lui seront alloués par l'agglomération.

L'agglomération se mobilise

Paris-Vallée de la Marne soutient le monde HLM contre la réduction des APL et l'obligation aux bailleurs sociaux de compenser celle-ci par des baisses de loyers

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement décide de compenser la réduction des aides personnelles au logement par une baisse des loyers dans le parc HLM.

➔ **Conséquence majeure** : Impact sur les trésoreries et les capacités d'investissement du monde HLM

« A l'heure où dans un contexte de réduction des dotations et des concours de l'Etat, notre collectivité a fait le choix d'élaborer des dispositifs de soutien à l'entretien du patrimoine locatif comme au développement de l'offre en logement social, il s'agit d'une très grave menace pour notre population, notamment la moins favorisée. La communauté d'agglomération ne pourra en aucun cas, compenser le désengagement de l'Etat »

Quelques chiffres :

- Perte de recettes cumulée 2018/2019 pour les organismes sociaux en France = **3,2 milliards €**
- Perte financière pour les organismes HLM de Paris-Vallée de la Marne = **entre 7,5 et 10 millions €**
- Baisse de la construction de logements sur le territoire = **Entre 326 et 433 logements** en moins pour 10 500 demandeurs de logement, mal ou pas logés

Paris-Vallée de la Marne est et sera le 4e EPCI le plus impacté à l'échelle régionale

Le Conseil communautaire demande à l'Etat de revenir sur sa décision, du fait des effets de ces mesures sur l'activité de construction et de gros entretien du patrimoine HLM, alors même que la demande de notre population qui remplit les critères pour accéder à ce type de logement, n'a jamais été aussi forte.

L'agglomération se mobilise

Paris-Vallée de la Marne saisit les pouvoirs publics contre la décision de la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne de considérer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage comme faisant partie du secteur concurrentiel

Suite à une demande de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne auprès de la direction départementale des finances, d'une attestation de non-récupération de la TVA pour les dépenses engagées en 2016 par la collectivité pour les aires d'accueil des gens du voyage, cette dernière lui a répondu que « *les collectivités sont assujetties à la TVA pour les opérations qui entrent en concurrence avec celles des opérateurs privés* », considérant donc qu'une aire d'accueil des gens du voyage peut s'apparenter à un camping.

Le Conseil communautaire exprime sa stupéfaction devant les arguments incohérents de la direction des finances publiques.

Comment considérer une gestion d'aire d'accueil des gens du voyage comme un champ concurrentiel quand :

- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération
- La Caisse d'Allocations Familiales, prestation de l'Etat, verse à l'agglomération une allocation temporaire pour cofinancer les aires d'accueil **avec une obligation de suivi social assurée par l'agglomération**
- Compte-tenu des exigences réglementaires et de la complexité des normes d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, cet investissement n'est pas rentable pour un opérateur privé
- Enfin, les prix pratiqués sur les aires ne permettent pas d'assurer un retour sur investissement à court ou moyen terme

L'agglomération se mobilise

Paris-Vallée de la Marne alerte les pouvoirs publics et l'entreprise Nestlé, sur les conséquences économiques, financières et sociales de son départ annoncé du territoire Paris-Vallée de la Marne

Quelques éléments clés :

- Départ prévu de Nestlé : Fin 2019
- Nestlé propriétaire des lieux depuis 1988 et installé depuis 1996
- 1735 salariés de l'entreprise travaillent sur le territoire
- 2e et 3e contribuable du territoire (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la valeur ajoutée) = Près de 800 000€

Conséquences du départ de Nestlé du territoire :

- ➔ Perte financière considérable pour l'agglomération
- ➔ Inquiétudes en matière d'emplois et d'attractivité du territoire
- ➔ Equipement structurant dans le cadre de l'aménagement du territoire : Grand Paris Express, Site olympique de Vaires-sur-Marne
- ➔ Inquiétudes quant à la préservation de l'originalité, de l'histoire et de l'unité de ce site

Le Conseil communautaire adresse cette motion à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, à Monsieur le ministre de l'économie et des finances, ainsi qu'aux députés et sénateurs du territoire.

L'agglomération se mobilise

« Gardons intacte l'ambition du Grand Paris Express »

Le Grand Paris Express est le plus grand projet urbain d'Europe. Fort de ses 200 km de lignes automatiques et de ses 68 gares, il participe à la véritable révolution de la mobilité au sein de la Région Ile-de-France.

La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne bénéficie de l'installation de deux gares (Noisy-Champs et Chelles-Gournay) permettant aux habitants d'être reliés aux grands pôles structurants de la Région. Les jeux olympiques de Paris 2024 prévoient également des flux de visiteurs importants notamment sur le site olympique de Vaires-sur-Marne.

➔ **Le Grand Paris Express, articulé autour de l'extension des lignes 11 et 14 et de la création de la ligne 15,16, 17 et 18 (dont 2 sur le territoire), voit aujourd'hui une partie de son tracé menacé dans sa réalisation comme dans son calendrier.**

Aussi, face à ces inquiétudes sur le maintien du projet d'origine, les collectivités franciliennes ont refusé de voter le budget 2018 de la société du Grand Paris par huit voix sur 9.

Le Conseil communautaire demande au Président de la République de réaffirmer la volonté de l'Etat de réaliser l'intégralité du tracé du GPE tel que défini et quant au respect du calendrier fixé.

En bref ...

• L'agglomération soutient Advancity**Le pôle advancity est un des 71 pôles de compétitivité validé par l'Etat**

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne soutient cette association à hauteur de 15 000€ pour ses nombreuses et diverses missions :

- Définir la stratégie de développement du pôle
- accompagner les projets du pôle
- assurer le dialogue avec les organismes de financements publics
- coordonner l'animation du cluster
- promouvoir et assurer la visibilité de ses membres...

• L'agglomération soutient l'UPEM**Dans le cadre des journées portes ouvertes de l'université Paris-Est Marne la Vallée, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne, soutient l'évènement à hauteur de 2500€.**

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale entre l'UPEM, la communauté d'Universités et d'établissements et l'agglomération.

L'évènement est une journée de découverte des établissements universitaires permettant ainsi aux lycéens et à leurs familles de se renseigner sur les différentes formations dispensées et pour certains de découvrir le territoire de Paris-Vallée de la Marne

• Paris-Vallée de la Marne : Une fusion qui génère des économies d'échelle**La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne lance un nouveau marché pour ses assurances et mutualise ainsi les contrats détenus par les 3 anciennes agglomérations qui la compose.**

Le marché concerne les polices d'assurances de responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile et prévoyance statutaire.

Ainsi, ce nouveau marché unique générera près de **200 000€** d'économies par an à la collectivité.

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 8 février 2017 à 19h30 à Torcy

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION